

Conditions de stationnement dans le faubourg Saint-Jean

LISTE DES MESURES PROPOSÉES

- Étendre les plages horaires de temps limité de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement
- Privilégier les espaces de stationnement à temps limité (60 minutes), excepté pour les détenteurs de permis de stationnement
- Prévoir des espaces de stationnement de courte durée (30 minutes ou moins)
- Changer la vocation des espaces de stationnement payants sur rue moins performants (parcomètre)
- Limiter à un (1) permis de stationnement sur rue par logement ou commerce
- Permettre l'achat d'un permis de stationnement sur rue uniquement si le bail de location ou le contrat d'achat n'inclut pas un stationnement privé.
- Changer la vocation du parc de stationnement Olivier-Robitaille pour en faire un pôle de mobilité durable (autopartage et bornes de recharge)
- Campagne de sensibilisation au sujet des portes cochères auprès des propriétaires et résidents
- Maintenir et soutenir les alternatives de mobilité durable (àVélo, autopartage, rues conviviales)
- Encadrer la location d'espaces de stationnement entre particuliers (une adresse qui louerait son espace de stationnement privé ne pourrait pas bénéficier d'un permis de stationnement sur rue)
- Évaluer la possibilité de mettre en place des permis de stationnement pour les soins de santé à domicile
- Évaluer la possibilité d'introduire un principe de tarification progressive pour les permis de stationnement sur rue en fonction du gabarit du véhicule



Questionnaire en ligne du 3 au 20 décembre
ville.quebec.qc.ca/consultations